



DEPARTEMENT de la SEINE-MARITIME
Canton de SAINT-ROMAIN- DE-COLBOSC

MAIRIE DE LA REMUÉE

La Remuée, le 27/08/2026

CONVOCATION RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10 du Code des collectivités territoriales)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Conseil Municipal se réunira **à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL le mardi 8 septembre 2026, à 20 h 00.**

ORDRE DU JOUR :

Intervention de Mme Claire GUEROUT et de M. Anthony GUEROUT, conseillers départementaux, afin de se présenter et d'exposer les compétences ainsi que les actions du Département.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

- ✓ Mise à jour de la délibération du 23 juin 2026 relative au recrutement d'un agent administratif contractuel à temps complet (35 heures hebdomadaires).
- ✓ Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet (35 heures hebdomadaires).
- ✓ Maintien, à compter du 1er septembre 2026, d'un emploi contractuel d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, affecté aux missions de restauration scolaire, de surveillance des élèves et d'accueil périscolaire.
- ✓ Création d'un emploi contractuel à temps non complet d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), incluant des missions d'accueil périscolaire, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, à raison de 27,38 heures hebdomadaires.

➤ **RIFSEEP : ajout de cadres d'emplois, révision de l'IFSE et du CIA, et ajout de l'ISP.**

- Cadre d'emplois filière technique :
 - Agent de maîtrise, à la suite d'une promotion interne.
- Cadre d'emploi Filière médico-sociale
 - Auxiliaires de puériculture territoriaux
 - Auxiliaires de puériculture de classe normale
 - Auxiliaires de puériculture de classe supérieure
 - Éducateurs territoriaux de jeunes enfants (EJE)



DEPARTEMENT de la SEINE-MARITIME
Canton de SAINT-ROMAIN- DE-COLBOSC

MAIRIE DE LA REMUÉE

- Infirmiers territoriaux en soins généraux
- Puéricultrices territoriales

- Révision des montants plafonds annuels IFSE et CIA

- Possibilité d'attribuer une ISP : Indemnité de sujétion particulière
Une indemnité de sujétion particulière est créée pour reconnaître l'investissement personnel des agents, quelle que soit leur catégorie, amenés à exercer leurs fonctions dans des conditions d'exercice difficile, ou amenés à exercer pendant une période d'intérim des responsabilités supérieures ou qui se voient confier des missions spécifiques ne rentrant pas dans le cadre normal de leurs fonctions.

➤ **DÉPENSES COMMUNALES**

- ✓ Fixation des tarifs applicables à la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir communal de La Remuée et à la pose d'une plaque nominative.
- ✓ Autorisation de rembourser à M. POULET la somme de 32,97 € correspondant à des dépenses engagées et acquittées pour le compte de la commune.
- ✓ Autorisation d'engager une étude de faisabilité et de coût relative à l'installation d'un composteur au sein du cimetière communal.
- ✓ Vote pour l'octroi d'une subvention pour le Comité des Fêtes
- ✓ Vote pour le changement des bureaux des secrétaires de mairie.
- ✓ Vote du montant des subventions attribuées aux associations.

➤ **CONTRAT CARTE CAISSE D'ÉPARGNE :**

- ✓ Accord du conseil municipal pour le passage au prélèvement sur le recouvrement d'opérations et pour les tarifs suivants :
 - Frais par carte et par mois : 25 euros
 - Commission paiement : 0.70 euros.

➤ **AMÉNAGEMENT TERRITORIAL SUR LA COMMUNE ET IMPACTS BUDGETAIRES**

- ✓ Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention relative à la réfection du chemin rural n° 21 (rue de l'Oiseau Lyre) et de la rue d'Amontot, voies communes avec la commune de Saint-Romain-de-Colbosc, afin de permettre à la Communauté urbaine de réaliser ces travaux dans le cadre d'un fonds de concours des communes.



DEPARTEMENT de la SEINE-MARITIME
Canton de SAINT-ROMAIN- DE-COLBOSC

MAIRIE DE LA REMUÉE

- ✓ Autorisation donnée à Madame le Maire de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée A n° 1049, sise rue des Tilleuls, en vue de l'implantation d'une réserve incendie.
- ✓ Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'une réserve incendie sur la parcelle cadastrée A n° 1531, située rue des Cèdres Bleus.
- ✓ Autorisation donnée à Madame le Maire d'engager les démarches nécessaires à l'étude et à la réalisation du projet d'aménagement du centre-bourg et de sécurisation de la RD 81 sur sa partie située en agglomération.

➤ DIVERS

- ✓ Élection des membres de la commission électorale.
- ✓ Avis du conseil municipal sur la demande de la commune de Quincampoix-Fleuzy de quitter le SDE76 (Syndicat d'Énergie de la Seine-Maritime) pour adhérer au SDE60 (Syndicat d'Énergie de l'Oise).
- ✓ Approbation du règlement de l'accueil périscolaire.
- ✓ Assujettissement à la TVA des loyers perçus au titre de la location du local commercial et autorisation de procéder aux formalités correspondantes.

➤ POUR INFORMATION

- ✓ Mise à disposition du rapport d'activité 2025 du SDE76

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance et de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

En cas d'empêchement, je vous remercie de bien vouloir compléter le pouvoir joint à la présente convocation et le transmettre à la mairie dans les meilleurs délais.

**Madame le Maire,
Nadège COURCHÉ,**

